

Alimenter l'économie numérique

Un cadre pratique pour le développement des centres de données au Canada atlantique

La question centrale n'est pas de savoir si le Canada atlantique est « pour » ou « contre » les centres de données. Il s'agit de déterminer si les projets sont justifiés selon un ensemble de conditions claires et prévisibles, et s'ils créent plus de valeur que de coûts pour le système énergétique, l'économie et la communauté hôte.

Préparé par l'Atlantica Centre for Energy en partenariat avec le Conseil d'Entreprises du Nouveau-Brunswick et TechImpact

Septembre 2026

À PROPOS DE CE DOCUMENT

Ce document distille les recherches commandées par Roxham Advisory and Consulting Services, Inc. sur le développement des centres de données et la gestion des grandes charges électriques, afin d'en tirer un cadre pratique destiné aux gouvernements, aux dirigeants de l'industrie et au public informé du Canada atlantique. Il ne s'agit ni d'une étude technique de système, ni d'un avis juridique, ni d'une évaluation d'un projet particulier. La base de données probantes est plus approfondie pour le Nouveau-Brunswick, mais les principes de décision s'appliquent aux quatre provinces de l'Atlantique. Les cinq critères traduisent le cadre analytique plus détaillé de la recherche commandée en un outil concis destiné à la discussion publique et politique.

Sommaire exécutif

Aujourd'hui, les centres de données font partie d'un enjeu économique et énergétique beaucoup plus vaste pour le Canada atlantique. L'intelligence artificielle et l'infonuagique alimentent une croissance rapide des investissements dans l'infrastructure numérique, au moment même où l'électricité devient l'une des contraintes les plus importantes quant à l'endroit où ces investissements peuvent s'implanter. La disponibilité de l'électricité, la fiabilité et le temps requis pour raccorder une nouvelle charge influencent de plus en plus le choix des sites.

Pour le Canada atlantique, cela représente une occasion réelle. La région dispose de terrains industriels, d'une connectivité par fibre optique, d'un climat frais, d'une infrastructure énergétique existante et d'un accès à plusieurs marchés de l'électricité. Cette occasion survient à un moment où chaque province de l'Atlantique planifie déjà des investissements majeurs en production, en transport et en renouvellement du système. Dans un petit réseau électrique, un grand centre de données n'est pas simplement un client parmi d'autres. Il peut devenir une décision à l'échelle du système, avec des conséquences pour la fiabilité, les tarifs, l'infrastructure, les émissions et la capacité à soutenir la croissance économique future.

Le Canada atlantique devrait être ouvert à l'investissement dans les centres de données et devrait activement rechercher les projets qui renforcent, plutôt que de simplement consommer, la capacité économique et énergétique de la région, à condition que les projets respectent les exigences réglementaires applicables et démontrent une valeur économique, énergétique et communautaire acceptable. L'objectif ne devrait pas être d'attirer tous les projets. Il devrait être d'attirer les bons projets, avec des règles claires qui protègent la clientèle existante et récompensent les projets qui apportent une valeur publique substantielle (par exemple, en récompensant les projets qui augmentent la capacité).

Ce document propose un cadre en cinq parties pour évaluer les grandes propositions de centres de données : Est-ce réel? Le système énergétique peut-il le soutenir, et le projet peut-il soutenir le système énergétique? Qui paie et qui assume le risque? Quelle valeur durable le projet crée-t-il? Le projet peut-il gagner et maintenir la confiance du public?

L'implication pratique est simple : lorsqu'un projet est crédible, peut être desservi de façon fiable, protège la clientèle du réseau, crée une forte valeur économique et tient compte des intérêts locaux et autochtones, les gouvernements devraient pouvoir agir avec rapidité et prévisibilité. Lorsque ces critères ne sont pas respectés, les conditions, le phasage, la réorientation ou le report constituent des résultats politiques légitimes.

PRINCIPES

Établir un cadre clair d'évaluation des grandes charges avant que les projets ne soient évalués.

Protéger la clientèle actuelle du réseau électrique en appliquant les principes de causalité des coûts et des engagements financiers à long terme.

Privilégier les projets qui apportent une nouvelle production, du stockage, de la flexibilité contractuelle ou une infrastructure habilitante.

Évaluer la valeur publique, y compris les répercussions sur la main-d'œuvre, les taxes, l'approvisionnement local, les engagements envers le secteur technologique et l'infrastructure stratégique.

Établir tôt des attentes transparentes en matière de participation communautaire et autochtone, pendant que les modalités du projet peuvent encore évoluer.

Note d'information : La recherche commanditée a révélé qu'aucune administration étudiée n'a établi de bilan complet des avantages nets du développement des centres de données. Le présent document privilégie donc des critères mesurables et applicables, plutôt que d'affirmer que les centres de données représentent intrinsèquement un avantage net ou un coût net.

1. Pourquoi c'est important maintenant

L'infrastructure physique de l'économie numérique se développe rapidement : les investissements mondiaux dans les centres de données ont atteint environ 500 milliards de dollars américains en 2024. Sur les marchés nord-américains établis, la capacité disponible et les délais d'interconnexion sont devenus des contraintes limitatives à la croissance future. La rareté observée sur ces grands marchés redirige les investissements vers de plus petites administrations, comme le Canada atlantique, où l'énergie fiable, les terrains industriels et les voies d'autorisation demeurent parfois disponibles.

C'est pourquoi le Canada atlantique fait partie de cette conversation. La région n'est pas simplement évaluée pour l'accessibilité de sa fibre optique, la disponibilité de ses terrains et son climat plus frais. Elle est de plus en plus évaluée pour son système énergétique.

Être choisi pour un centre de données signifie de plus en plus être choisi pour le système énergétique, ce qui rend indissociables la politique énergétique et la politique de développement économique.

Cela comporte à la fois une occasion et une responsabilité. Le Canada atlantique entre dans une période d'investissement énergétique majeur et d'électrification. Le Nouveau-Brunswick planifie un renouvellement important de son système et de nouvelles ressources; la Nouvelle-Écosse restructure son parc de production; Terre-Neuve-et-Labrador gère des réseaux distincts pour l'Île et le Labrador avec des contraintes de transport sur de longues distances; et l'Île-du-Prince-Édouard demeure fortement dépendante de son interconnexion avec le Nouveau-Brunswick. Le même cadre d'évaluation peut s'appliquer à l'ensemble de la

région, mais la réponse pour un projet donné doit provenir des conditions propres au système de chaque province.

Le point de départ le plus utile n'est donc pas de savoir si les centres de données sont bons ou mauvais. La tâche politique consiste à déterminer si et quand une énergie et une infrastructure limitées devraient être consacrées à un projet donné, et ce que la province devrait exiger en retour.

Aperçu des données probantes

Ce que la recherche établit	Ce que la recherche n'établit pas
La demande et les investissements dans les centres de données sont importants et en croissance.	La quantité de charge de centres de données qu'une province de l'Atlantique peut actuellement accueillir.
La disponibilité de l'électricité et la prévisibilité des raccordements s'imposent aujourd'hui comme les premiers critères de sélection des emplacements.	Que tous les projets annoncés seront construits.
Les annonces peuvent dépasser considérablement les projets qui deviennent des engagements fermes.	Qu'un chiffre d'investissement élevé produit automatiquement un avantage public net.
Les centres de données peuvent générer d'importants investissements en capital, des emplois de construction, des emplois permanents bien rémunérés et des revenus fiscaux.	Que les centres de données constituent la meilleure utilisation de l'énergie disponible.
Les grandes charges peuvent transférer le risque d'infrastructure et de prévision à la clientèle existante si les modalités sont mal conçues.	Que les centres de données sont intrinsèquement des actifs de réseau flexibles, sans engagements opérationnels exécutoires.
La production dédiée, le stockage et la flexibilité contractuelle sont des outils émergents dans d'autres administrations.	Un seul « meilleur » modèle réglementaire qui pourrait simplement être reproduit au Canada atlantique.

2. La position : attirer les bons projets

Le Canada atlantique devrait être ouvert à l'investissement dans les centres de données et devrait activement rechercher les projets qui renforcent, plutôt que de simplement consommer, la capacité énergétique et économique de la région.

L'électricité constitue de plus en plus un actif économique stratégique. Une province qui consacre des centaines de mégawatts à un seul client prend une décision d'attribution : cette capacité n'est plus disponible pour un autre projet industriel, un besoin d'électrification ou une occasion d'exportation.

La rareté ne signifie pas nécessairement qu'il faille choisir une occasion économique au détriment d'une autre. Une grande charge peut aussi devenir un catalyseur pour de nouveaux investissements en approvisionnement, en transport, en stockage ou dans d'autres éléments du système. Lorsque les

promoteurs peuvent de façon crédible ajouter de la capacité, réduire les contraintes du système ou financer une infrastructure qui crée des avantages au-delà du projet lui-même, ces contributions devraient faire partie de la décision d'attribution.

À l'inverse, le coût d'option devrait être évalué par rapport à des solutions de rechange crédibles, et non à des projets hypothétiques. Une province devrait comprendre les demandes concurrentes raisonnablement prévues pour son système, mais réserver indéfiniment une capacité limitée pour un usage futur non défini comporte également un coût économique.

L'objectif n'est pas de maximiser le nombre de centres de données développés au Canada atlantique. Il est d'attirer les projets dont la contribution globale renforce l'économie, le système énergétique et la compétitivité future de la région.

Au-delà des mégawatts : quelle valeur le projet crée-t-il?

Les centres de données devraient être évalués comme davantage que de grands clients d'électricité. Ce sont d'importants investissements en capital et des composantes majeures de l'économie numérique. La question pour le Canada atlantique n'est donc pas simplement de savoir si suffisamment d'électricité est disponible pour les desservir, mais quelle valeur économique, énergétique et stratégique un projet proposé crée en contrepartie de l'infrastructure et des ressources qu'il requiert.

Pour les grands projets nécessitant une part importante de la capacité électrique disponible, la question pertinente devrait être :

Quelle valeur économique, énergétique et stratégique le projet crée-t-il pour la capacité énergétique et l'infrastructure qu'il requiert?

Cette évaluation devrait tenir compte du projet dans son ensemble : son investissement, ses sources d'énergie et son efficacité, sa contribution à l'infrastructure, ses avantages économiques, les occasions pour le secteur numérique, les répercussions communautaires, la compatibilité environnementale et les engagements à long terme.

Valeur économique et concurrentielle

L'occasion économique associée au développement des centres de données est réelle. L'expérience des marchés établis démontre un investissement en capital substantiel, une activité de construction importante, des postes permanents bien rémunérés, des revenus fiscaux municipaux et des effets plus larges sur l'emploi, les salaires et la chaîne d'approvisionnement.

La nature de ces avantages est importante. Les centres de données sont extrêmement capitalistiques. Leur incidence la plus importante sur l'emploi survient généralement pendant la construction, tandis que les activités permanentes soutiennent généralement beaucoup moins de travailleurs. Une annonce d'investissement important ne peut donc, à elle seule, établir la valeur publique globale d'un projet.

Les données probantes suggèrent également que les avantages économiques locaux sont plus solides lorsqu'ils sont structurés de façon délibérée plutôt que présumés. L'approvisionnement local, le perfectionnement de la main-d'œuvre, les partenariats de recherche et les investissements communautaires peuvent transformer des avantages projetés en engagements mesurables.

La compétitivité doit aussi faire partie de l'évaluation. Le Canada atlantique est en concurrence avec des administrations partout en Amérique du Nord pour des investissements mobiles. Les promoteurs accordent

de l'importance non seulement à l'énergie et à l'infrastructure, mais aussi à la certitude quant à la disponibilité de l'électricité, à la durée des approbations et aux conditions qui s'appliqueront.

Un cadre politique solide devrait donc être à la fois rigoureux et prévisible : établir les règles tôt, exiger des promoteurs crédibles qu'ils démontrent leur engagement, et prendre des décisions rapides lorsque ces exigences sont satisfaites.

Valeur numérique et stratégique

Les centres de données font également partie de l'infrastructure physique qui sous-tend l'intelligence artificielle, l'infonuagique et une économie de plus en plus numérique. Cela crée des avantages potentiels au-delà de l'installation elle-même, mais ces avantages ne devraient pas simplement être présumés.

Un projet peut apporter une valeur stratégique additionnelle lorsqu'il crée des occasions concrètes tels que :

- l'accès à une capacité informatique pour les entreprises, chercheurs ou institutions de la région;
- des partenariats avec les universités, les collèges et les organismes de recherche;
- le perfectionnement de la main-d'œuvre et des compétences techniques;
- la participation d'entreprises et de fournisseurs technologiques du Canada atlantique;
- des avantages en matière de cybersécurité ou de souveraineté des données; et
- une infrastructure qui permet d'autres investissements dans le secteur numérique.

Les données probantes ne rétablissent pas encore que l'accueil d'un centre de données produit automatiquement un écosystème technologique plus large. Les affirmations relatives à l'innovation, à la création d'entreprises en démarrage, à la productivité ou aux retombées de recherche devraient donc être considérées comme des occasions à démontrer par le promoteur plutôt que comme des résultats garantis.

Lorsque ces avantages font partie du dossier économique d'un projet, les gouvernements devraient rechercher des engagements précis. Un partenariat de recherche financé, un programme de main-d'œuvre, une cible d'approvisionnement ou un engagement à fournir un accès régional à la capacité informatique ont une valeur publique plus grande qu'une promesse aspirationnelle selon laquelle un écosystème technologique pourrait éventuellement suivre.

Performance environnementale

L'incidence environnementale d'un centre de données dépend du projet précis : son emplacement, sa source d'alimentation, son mode de refroidissement et l'infrastructure requise pour le desservir. Les gouvernements devraient évaluer les incidences réelles plutôt que présumées, y compris l'utilisation d'énergie et les émissions, les besoins en eau, les répercussions sur les terres et les habitats, le bruit et d'autres considérations locales. Lorsque des engagements environnementaux font partie de l'approbation d'un projet ou de son dossier de valeur publique, ils devraient être mesurables, transparents et exécutoires pendant toute la durée de vie de l'installation. L'objectif devrait être de comprendre et de gérer l'empreinte environnementale du projet, sans présumer que les centres de données sont intrinsèquement bénéfiques ou nuisibles sur le plan environnemental.

3. Qui prend la décision?

Un cadre clair exige également une reddition de comptes claire. Différentes institutions peuvent répondre à différentes questions : les distributeurs d'électricité évaluent la faisabilité du système; les organismes de réglementation supervisent les tarifs, les coûts et les obligations des distributeurs; les autorités environnementales et autres appliquent les exigences légales; les gouvernements déterminent les grandes orientations économiques et stratégiques.

Pour les grandes charges nécessitant une part importante d'une capacité électrique limitée, le gouvernement devrait déterminer à l'avance qui est responsable de la décision finale d'attribution, comment les avis de ces organismes sont intégrés et quels délais s'appliquent.

Une reddition de comptes claire protège l'intérêt public et donne aux promoteurs l'assurance que le respect des exigences établies peut mener à une décision rendue en temps opportun.

4. Le cadre en cinq critères

Pour les grandes propositions de centres de données, les trois organisations promotrices s'entendent sur le cadre en cinq critères suivants, accompagné d'une série de questions destinées à aider les gouvernements et les distributeurs d'électricité à prendre des décisions cohérentes, sans transformer chaque proposition en un débat politique sur mesure.

CRITÈRE 1 — EST-CE RÉEL?

Distinguer un investissement sérieux d'une demande spéculative.

- Le promoteur a-t-il démontré un financement, une clientèle et un échéancier de développement crédible?
- Existe-t-il des ententes signées, des jalons contraignants, des dépôts ou d'autres preuves d'une proposition sérieuse?
- La charge demandée est-elle échelonnée d'une manière qui correspond à la construction et à la mise en service réelles?
- Combien de temps la capacité peut-elle être réservée avant de devoir être libérée pour d'autres usages?

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Les propositions de centres de données apparaissent souvent dans plusieurs administrations à la fois. Le processus d'engagement de l'Alberta en 2025 a converti plus de 16 000 MW de demandes en environ 1 200 MW d'ententes signées. La leçon n'est pas que les projets annoncés sont intrinsèquement spéculatifs; c'est qu'une administration a besoin d'un moyen clair de distinguer l'intérêt de l'engagement avant de prendre des décisions d'infrastructure à long terme.

CRITÈRE 2 — LE SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE PEUT-IL LE SOUTENIR, ET LE PROJET PEUT-IL SOUTENIR LE SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE?

Évaluer l'incidence nette sur le système, et non seulement la demande nominale.

- Quelle est la charge maximale et prévue de l'installation sur le réseau?
- Quelle nouvelle production ou quel nouveau stockage le promoteur apporte-t-il?
- L'installation peut-elle réduire contractuellement la demande sur le réseau pendant les pointes hivernales ou d'autres périodes de contrainte?
- La production, le stockage ou la charge contrôlable peuvent-ils fournir des services au réseau mesurés et vérifiables?
- Quelle infrastructure de transport, de distribution, de poste ou d'interconnexion est requise?
- L'infrastructure du projet crée-t-elle une capacité additionnelle pour la croissance industrielle future?

POURQUOI C'EST IMPORTANT

D'autres administrations envisagent de plus en plus des approches du type « apportez votre propre alimentation ». L'Irlande exige que les grands centres de données fournissent une production ou un stockage répartissable sur place ou à proximité; l'Alberta priorise les projets raccordés à une nouvelle production ou à un nouveau stockage dédié; le cadre proposé par l'Ontario considère la production sur place comme faisant partie de la faisabilité et du recouvrement des coûts. Ces modèles montrent l'orientation des politiques, mais la recherche met aussi en garde que la flexibilité ne devrait être reconnue que lorsqu'elle est contractuelle, mesurée et vérifiable.

CRITÈRE 3 — QUI PAIE, ET QUI ASSUME LE RISQUE?

Protéger la clientèle existante des coûts causés par une seule grande charge.

- Qui paie pour les postes, les mises à niveau du réseau de transport, la production et les exigences de réserve?
- Qui assume le coût si le projet est retardé, réduit ou annulé?
- Quelles dispositions d'achat minimal, de type « prendre ou payer », de dépôt ou de sortie protègent contre les actifs délaissés?
- Les cycles de vie de la nouvelle infrastructure énergétique requise sont-ils harmonisés avec les engagements d'achat des centres de données?
- Les tarifs d'électricité et les contrats sont-ils suffisamment transparents pour démontrer que les autres clients ne subventionnent pas le projet?

POURQUOI C'EST IMPORTANT

La recherche documente des cas où les coûts créés pour la clientèle des grandes charges ont été transférés à l'ensemble de la base tarifaire par le biais de tarifs standards, de contrats insuffisamment protecteurs ou d'ententes confidentielles particulières. Le principe le plus clair est la causalité des coûts : les coûts engagés pour desservir la charge devraient généralement être assumés par cette charge, à moins que le gouvernement ne décide explicitement qu'il existe un avantage plus large qui mérite d'être partagé. Les quatre provinces de l'Atlantique disposent chacune d'organismes de réglementation de l'énergie établis, responsables de l'approbation de bon nombre de ces considérations; cependant, les réglementations provinciales devraient continuer d'évoluer pour tenir compte de nouveaux développements mutuellement avantageux.

CRITÈRE 4 — QUELLE VALEUR EST CRÉÉE EN RETOUR?

Mesurer la valeur publique sous plusieurs formes.

- Combien de capital est investi localement?
- Combien d'emplois sont des emplois de construction, et combien sont des postes d'exploitation permanents?
- Quelles taxes et autres recettes publiques sont attendues?
- Quels engagements contractuels existent en matière d'approvisionnement local, de formation ou de recherche?
- Le projet renforce-t-il l'économie numérique ou donne-t-il accès à une capacité informatique?
- Quelle infrastructure énergétique ou industrielle demeure disponible pour un usage plus large?
- Quel est le coût d'option de consacrer à ce projet l'électricité et les terrains requis, par rapport à d'autres demandes concurrentes crédibles dans un horizon de planification raisonnable?

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Le dossier économique est réel, mais doit être décrit avec exactitude. Les centres de données sont extrêmement capitalistiques et peuvent générer une activité de construction substantielle, des emplois permanents bien rémunérés et des recettes fiscales, mais l'emploi permanent demeure modeste par rapport à l'ampleur de l'investissement. Aucune administration de la base de recherche n'a produit une comptabilisation complète des avantages nets; la taille d'un investissement n'établit donc pas, à elle seule, un avantage public net. Une proposition solide devrait donc rendre son dossier économique vérifiable et distinguer les avantages contractuels des affirmations modélisées ou aspirationnelles.

Fiche d'évaluation de la valeur publique

Domaine	Questions pour les décideurs	Ce que démontrent les projets les plus solides
Investissement	Combien de capital est engagé, et selon quel échéancier?	Des jalons contraignants et des engagements de capital vérifiés
Emploi	Emplois de construction c. permanents; salaires; compétences locales?	Des catégories d'emploi claires, de la formation et des plans d'embauche locale
Assiette fiscale	Quelles recettes municipales et provinciales en résultent?	Des estimations de revenus transparentes, avec une dépendance limitée aux exemptions
Énergie	Quelle est la demande nette du projet sur le système?	De nouvelles capacités d'approvisionnement, de stockage, de réduction des pointes ou d'autres formes de flexibilité contractuelle
Infrastructure	Que doit-on construire, et qui en est propriétaire?	Une infrastructure financée par le promoteur, avec une valeur de développement plus large lorsque possible
Chaîne d'approvisionnement	Quelle part des dépenses peut demeurer dans la région?	Des engagements d'approvisionnement et des programmes de développement des fournisseurs
Économie numérique	L'installation crée-t-elle une valeur plus large pour le secteur technologique et l'écosystème d'affaires?	Des partenariats de recherche, de main-d'œuvre ou d'accès informatique financés et exécutoires
Communauté	Quelle valeur durable le projet crée-t-il?	Des avantages locaux durables, liés à des répercussions et des engagements mesurables
Participation autochtone	Les droits, les intérêts et la participation économique sont-ils pris en compte?	Des processus de nation à nation amorcés tôt et une participation significative à long terme, le cas échéant
Coût d'option	Quelle demande concurrente crédible existe-t-il pour la même capacité limitée, dans l'horizon de planification pertinent?	Une proposition de valeur convaincante par rapport aux solutions de rechange recensées, tout en minimisant sa part de la capacité existante

Domaine	Questions pour les décideurs	Ce que démontrent les projets les plus solides
Compatibilité environnementale	Le projet respecte-t-il les exigences environnementales applicables et gère-t-il adéquatement les répercussions matérielles propres au site?	Une performance environnementale mesurable et une atténuation crédible des répercussions matérielles

CRITÈRE 5 — LE PROJET PEUT-IL GAGNER ET MAINTENIR LA CONFIANCE DU PUBLIC?

Traiter les répercussions locales et la participation avant que les modalités ne soient fixées.

- Le projet a-t-il satisfait aux exigences applicables en matière d'évaluation environnementale et de réglementation?
- Quelles sont les répercussions attendues sur l'eau, le bruit, l'utilisation des terres, la circulation et les émissions atmosphériques au site précis?
- Comment la performance environnementale sera-t-elle mesurée et communiquée au fil du temps?
- Quels avantages directs reviennent à la communauté hôte?
- Les communautés touchées ont-elles été mobilisées assez tôt pour influencer les modalités du projet?
- Les nations autochtones touchées participent-elles au moyen de processus adaptés à leurs droits, à leurs intérêts et à leurs structures de gouvernance?
- Les processus de participation s'étendent-ils à l'infrastructure de production ou de transport

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Les répercussions environnementales et communautaires sont propres à chaque site. Les données probantes n'appuient pas les affirmations générales selon lesquelles les centres de données ont une faible ou une forte incidence sur les communautés ou l'environnement. Elles appuient plutôt la mesure, la divulgation et des conditions exécutoires. La participation autochtone devrait être traitée distinctement de la mobilisation communautaire générale; la recherche commandée a constaté qu'elle était largement absente des cadres de gouvernance propres aux centres de données examinés ailleurs.

déclenchée par le projet?

5. Outils politiques que les gouvernements devraient avoir en main

Un cadre n'est utile que si les gouvernements disposent d'outils pour agir en fonction des constats. La recherche comparative montre que les administrations s'éloignent d'un traitement ponctuel, au premier arrivé premier servi, des grandes charges de centres de données. Les administrations ouvertes aux affaires recherchent un engagement sérieux, une protection de la clientèle du réseau, une gestion de la rareté et un caractère exécutoire des promesses liées aux projets.

Des règles claires peuvent améliorer la compétitivité. Une mobilisation précoce peut favoriser des solutions créatives. Les promoteurs devraient savoir dès le départ quelles informations, quels engagements financiers, quelles ententes énergétiques et quelles exigences communautaires ils doivent satisfaire, et les projets crédibles devraient recevoir des décisions rendues en temps opportun une fois ces exigences respectées.

Un cadre rigoureux et un cadre favorable à l'investissement ne sont pas des opposés. Des règles prévisibles, des critères transparents et des décisions rendues en temps opportun peuvent protéger l'intérêt public tout en améliorant la certitude en matière d'investissement.

Outils politiques potentiels

1. **Tests d'engagement** : exiger des dépôts, des ententes signées, des jalons contraignants et des dates d'expiration pour la capacité réservée. Les projets sérieux devraient pouvoir démontrer leur engagement sans délai prolongé.
2. **Tarifs ou contrats pour grandes charges** : utiliser des exigences d'achat minimal, des frais de sortie et des principes de causalité des coûts, le cas échéant, afin que l'infrastructure construite pour un projet ne soit pas laissée aux autres clients si la demande ne se concrétise pas.
3. **Capacité incrémentale et contribution au système** : accorder une plus grande considération aux projets qui ajoutent de la production, du stockage, du transport ou une autre infrastructure, ou qui réduisent sensiblement leur demande nette sur une capacité système limitée.
4. **Flexibilité contractuelle** : ne reconnaître la réponse à la demande, la production de secours ou le stockage que lorsque cette capacité est mesurée, répartissable selon des conditions définies et exécutoire.
5. **Sélection fondée sur la valeur publique** : lorsque la demande admissible dépasse la capacité disponible, utiliser des critères transparents plutôt que de laisser le principe du premier arrivé premier servi devenir la règle d'attribution par défaut.
6. **Mesure et divulgation environnementales** : exiger de l'information propre au projet sur l'énergie, l'eau, les émissions, la conception du refroidissement, le bruit et d'autres répercussions matérielles, avec une surveillance et une reddition de comptes continues, le cas échéant.
7. **Participation communautaire et autochtone** : intégrer les attentes en matière de participation dans le processus assez tôt pour que la mobilisation puisse influencer les modalités, plutôt que de simplement expliquer une décision déjà prise.
8. **Mécanismes de révision** : à mesure que les projets sont mis en service par étapes, que la technologie évolue ou que les conditions du système changent, veiller à ce que le projet continue de respecter les engagements établis grâce à une administration à long terme.

6. Le résultat ne devrait pas toujours être « oui » ou « non »

Un cadre crédible devrait produire plus de deux résultats possibles. Les projets évoluent, les conditions du réseau changent et les grands développements sont souvent réalisés par étapes. Les gouvernements devraient pouvoir distinguer un projet fondamentalement inadapté d'un projet crédible qui n'est simplement pas encore prêt à recevoir la pleine charge demandée.

Résultat	Description
PROCÉDER	Le projet démontre une demande crédible, la faisabilité du système, une attribution équitable des coûts, une valeur publique et des modalités acceptables.
PROCÉDER SOUS CONDITIONS	Le projet est soutenable si des conditions techniques, financières, environnementales, communautaires ou de performance définies sont respectées.
ÉCHELONNER OU REPORTER	Le projet pourrait être viable, mais la capacité, la certitude de la demande, l'infrastructure ou d'autres enjeux matériels ne sont pas encore résolus.
RÉORIENTER	L'investissement pourrait être souhaitable ailleurs, à une échelle différente ou avec une configuration énergétique différente.
NE PAS ACCOMMODER	Le système ne peut pas desservir la charge de façon fiable, des modalités acceptables ne peuvent pas être établies, ou le dossier de valeur publique est insuffisant par rapport aux ressources requises.

Le report n'est pas un rejet, et les conditions ne sont pas une opposition. De même, les conditions ne devraient pas servir à camoufler une réticence à approuver un projet qui ne peut réalistement pas être desservi. Des règles claires sont précieuses précisément parce qu'elles permettent aux gouvernements de dire oui rapidement lorsque le dossier est solide, et non clairement lorsqu'il ne l'est pas.

7. Ce que cela signifie pour le Canada atlantique

Les quatre provinces de l'Atlantique ne partagent pas un seul et même réseau électrique, une seule structure de distributeur ou une seule situation de capacité. On ne devrait pas s'attendre à ce qu'elles arrivent à des conclusions identiques concernant des propositions individuelles de centres de données. Mais elles peuvent partager des principes communs.

Une approche régionale serait utile dans trois domaines. Premièrement, un langage d'évaluation commun aiderait les promoteurs à comprendre ce qui sera exigé dans l'ensemble de la région. Deuxièmement, les provinces peuvent partager des données probantes sur les prévisions de grandes charges, les tarifs, la flexibilité et la performance des projets, plutôt que d'apprendre les mêmes leçons de façon indépendante. Troisièmement, le développement des centres de données devrait être considéré conjointement avec la planification énergétique régionale, l'interconnexion et le développement industriel, et non comme un enjeu distinct propre au secteur technologique.

Il faut traiter les grands projets de croissance de la charge comme faisant partie de la planification énergétique régionale. Une nouvelle production, un nouvel approvisionnement en combustible, ou une infrastructure de transport ou d'interconnexion peuvent créer des répercussions et des occasions qui

traversent les communautés et les frontières provinciales. Le système énergétique desservant le projet peut être régional, même lorsque l'approbation est provinciale.

Le Canada atlantique devrait être en concurrence pour l'investissement avec clarté et confiance. L'objectif n'est pas davantage de processus. C'est de meilleures décisions : des exigences claires dès le départ, des protections appropriées pour le public et la clientèle existante, et des décisions rendues en temps opportun pour les projets crédibles.

Conclusion : l'énergie comme plateforme de croissance régionale

Les centres de données constituent un test précoce d'un enjeu plus vaste auquel le Canada atlantique fera de plus en plus face à court et moyen terme : comment faire des choix réfléchis concernant une énergie et une infrastructure limitées, tout en favorisant la croissance économique, en maintenant la fiabilité et en protégeant la confiance du public.

L'ambition de la région devrait dépasser la simple gestion de la rareté. Le Canada atlantique dispose de ressources énergétiques importantes, d'une infrastructure existante et de forces complémentaires entre les provinces. Grâce à une planification et à des investissements coordonnés, la région a l'occasion d'augmenter son approvisionnement, de renforcer ses interconnexions et de bâtir l'infrastructure nécessaire pour soutenir de nouvelles industries et la croissance économique.

Une nouvelle charge industrielle peut aider à justifier et à financer l'expansion du système, à élargir la clientèle et à créer les conditions propices à une nouvelle production et à une nouvelle infrastructure, mais ces avantages ne sont pas automatiques. Ils dépendent de la façon dont les projets sont structurés, de ce qu'ils apportent, de qui paie l'infrastructure requise et du caractère durable des engagements.

L'objectif n'est pas simplement d'accueillir des centres de données. Il est d'utiliser l'énergie de façon stratégique pour attirer des investissements qui contribuent à bâtir l'économie, à faire croître le secteur technologique et à soutenir le système énergétique dont le Canada atlantique aura besoin ensuite.

Le Canada atlantique devrait rechercher activement des investissements de grande valeur dans les centres de données, encadrés par des règles claires et transparentes qui protègent la clientèle existante et accordent une plus grande considération aux projets qui augmentent la capacité ou réduisent l'incidence nette sur le système.

Éléments probants sélectionnés et fondement de la recherche

Ce document de discussion s'appuie sur le document de recherche préliminaire commandé par l'Atlantica Centre for Energy, le Conseil d'Entreprises du Nouveau-Brunswick et TechImpact, intitulé « Data Centres in Constrained Systems: Opportunity, Terms, and Decision-Making in Atlantic Canada ». La recherche sous-jacente a examiné des données probantes réglementaires, statistiques, de vérification, de réseau, universitaires et de marché, y compris l'expérience de l'Irlande, de l'Alberta, du Québec, de l'Ohio, de la Virginie et de la politique émergente de l'Ontario.

Sources sélectionnées dans la base de données probantes commandée

- Agence internationale de l'énergie (2025), Energy and AI.
- Lawrence Berkeley National Laboratory (2024), 2024 United States Data Center Energy Usage Report.
- Electric Power Research Institute (2026), Powering Intelligence 2026.
- North American Electric Reliability Corporation (2025), Long-Term Reliability Assessment.
- Joint Legislative Audit and Review Commission of Virginia (2024), Data Centers in Virginia.
- Public Utilities Commission of Ohio (2025), décision sur le tarif des centres de données d'AEP Ohio.
- Bureau central de la statistique de l'Irlande (2024), Data Centres Metered Electricity Consumption 2023.
- Recherche évaluée par les pairs sur la consommation d'eau et l'empreinte environnementale des centres de données.
- Le Data Center Playbook proposé par l'Ontario et les travaux politiques connexes de 2026 sur les grandes charges.

Limites importantes

- La recherche commandée ne fournit pas d'évaluation de capacité propre à une province de l'Atlantique en particulier.
- Elle n'évalue pas et ne se prononce pas sur le projet proposé de Lorneville/Saint John, ni sur aucun autre projet en particulier.
- Aucune comptabilisation complète des avantages nets du développement de centres de données n'a été recensée dans la base de données probantes.
- Les données probantes n'établissent pas de seuils d'acceptabilité propres au Canada atlantique en matière d'eau, de bruit, d'émissions ou d'autres répercussions liées aux sites.
- La recherche n'a recensé aucune position autochtone publiée au Canada atlantique portant spécifiquement sur le développement de centres de données, et ne prescrit aucune exigence légale en matière de consultation.